

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 23 JUILLET 2021

20

21



Procès-verbal de l'assemblée générale n° 2 du 23 juillet 2021

Le 23 juillet 2021 à 10 h 00, les membres du conseil d'administration et les salariées se sont réunis par visioconférence, en assemblée générale mixte sur convocation de la présidente, Madame Maggy SURACE.

Les adhérents de l'association n'ont pas été invités à se joindre à cette 2^e assemblée générale, car la présentation des rapports avait déjà eu lieu le 19 juin.

L'assemblée était présidée par Madame Maggy SURACE, présidente de l'association.

Étaient présentes Madame Sandrine CAMUS-GUILLIER (vice-présidente et secrétaire générale), Madame Roselyne DEWAVRIN (trésorière) et Madame Magali TEKEYAN (administratrice), Madame Marine ARNOULD (secrétaire administrative salariée) et Madame Mélanie GALLANT-DEWAVRIN (directrice salariée).

Était absent et non excusé Monsieur Louis ALLIX (administrateur).

Il n'y a pas eu de feuille d'émargement, mais une photo prise pendant la visioconférence permet d'attester de la présence des membres.

Madame Marine ARNOULD a été désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rapport moral et d'activité 2020
2. Vote pour approbation
3. Rapport financier 2020
4. Vote pour quitus au trésorier
5. Plan d'action 2021
6. Budget 2021
7. Vote pour approbation du plan d'action et budget 2021
8. Propositions de modification des statuts
9. Vote pour approbation
10. Élection des membres du conseil d'administration (CA)

Une première assemblée générale s'est tenue le 19 juin 2021. En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, les votes se sont déroulés par correspondance et en direct lors de l'AG. 34 adhérents étaient présents et 51 adhérents avaient transmis leurs votes par correspondance, soit 85 votants. Au 19 juin 2021, l'association comptait 391 membres à jour de leur cotisation et les statuts imposent un quorum équivalent à $\frac{1}{4}$ des adhérents pour valider les propositions, soit 97. Celui-ci n'étant pas atteint, les modifications des statuts n'ont pas pu être adoptées. L'élection des membres du CA étant conditionnée par l'adoption des nouveaux statuts, celle-ci n'a pu avoir lieu.

Afin de procéder au vote concernant les modifications des statuts et à l'élection des membres du CA, il a été convenu de convoquer une nouvelle assemblée générale et de procéder à un nouveau vote. Les 405 adhérents à jour de leur cotisation 2021 ont eu la possibilité de voter par 3 moyens différents : en ligne via Balotilo, par mail ou par courrier postal.

Cette 2^{de} assemblée générale devant se prononcer sur les modifications des statuts, nous précisons qu'il n'est pas nécessaire qu'un quorum soit atteint comme l'indique l'article 12 des statuts de l'association. L'assemblée générale délibère donc valablement.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé en amont que les rapports ne seraient pas présentés à nouveau, seuls les résultats des votes par correspondance seraient annoncés.

1. Vote pour approbation du rapport moral et d'activité 2020

Le rapport moral et d'activité 2020 a été soumis au vote à distance.

Résultats

OUI : 183

NON : 1

S'ABSTIENT : 10

Le rapport moral et d'activités 2020 est approuvé à la majorité.

2. Vote pour quitus au trésorier

Le rapport financier 2020 a été soumis au vote à distance.

Résultats

OUI : 182

NON : 1

S'ABSTIENT : 11

Le rapport financier 2020 est approuvé à la majorité.

3. Vote pour approbation du plan d'action et budget 2021

Le plan d'action et le budget 2021 ont été soumis au vote à distance.

Résultats pour le plan d'action

OUI : 183

NON : 1

S'ABSTIENT : 10

Résultats pour le budget

OUI : 177

NON : 1

S'ABSTIENT : 16

Le rapport financier et le budget 2021 sont approuvés à la majorité.

4. Propositions de modification des statuts

Les propositions de modification des statuts ont été soumises au vote uniquement à distance. Voici les différentes modifications qui ont été soumises aux adhérents :

Modification de l'article 6. Réunions du conseil d'administration

Article 6 actuel : « Le conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an, et à chaque fois qu'il est convoqué par son président à sa propre initiative, ou sur la demande du quart au moins de ses membres. »

Pourquoi changer ?

Pour permettre au CA de se réunir en visioconférence :

- Gain de temps, d'énergie et économies,
- Pallier les situations où l'on ne peut se réunir en présentiel (Covid-19).

Proposition :

« Le conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an, et à chaque fois qu'il est convoqué par son président à sa propre initiative, ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Ces réunions peuvent avoir lieu en présentiel ou en distanciel, par exemple via un système de visioconférence. »

Résultats

OUI : 180

NON : 1

S'ABSTIENT : 13

La modification de l'article 6 des statuts est approuvée à la majorité.

Modification de l'article 8. Assemblée générale

Pourquoi changer ?

Pour permettre à l'assemblée générale de se réunir en visioconférence :

- Pallier les situations où l'on ne peut se réunir en présentiel (Covid-19),
- Possibilité pour les adhérents de participer s'ils ne peuvent être sur place.

Proposition d'ajout :

« L'assemblée générale pourra avoir lieu en présentiel et/ou en distanciel, par exemple via un système de visioconférence. Si l'assemblée générale a lieu en totalité ou en partie à distance, on pourra avoir recours à des solutions de vote à distance telles le vote par correspondance, le vote par formulaire en ligne, le vote électronique ou tout autre outil sécurisé. »

[...] « Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association, sur simple demande au secrétariat. »

Résultats

OUI : 186

NON : 2

S'ABSTIENT : 6

La modification de l'article 8 des statuts est approuvée à la majorité.

5. Élection d'un membre du conseil d'administration (CA)

Cette année, Madame Sandrine CAMUS-GUILLIER et Monsieur Louis ALLIX sont en fin de mandat. Une candidate s'est présentée pour occuper un poste d'administrateur : Madame Sandrine CAMUS-GUILLIER.

Les adhérents ont pu participer à l'élection des nouveaux administrateurs en votant à distance.

| | |
|---------------------------|-----|
| Nombre de votants | 405 |
| Suffrages exprimés | 196 |
| Votes nuls | 0 |
| Votes blancs | 0 |

| | POUR | RÉSULTAT |
|--------------------------------|-------------|-----------------|
| Sandrine CAMUS-GUILLIER | 188 | élue |

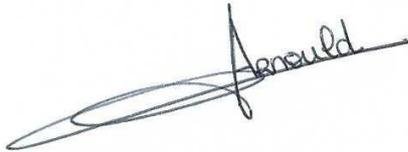
Madame Sandrine CAMUS-GUILLIER est élue au conseil d'administration de l'association HTaP France pour une durée de 3 ans.

Un conseil d'administration a lieu le 23 juillet après l'annonce des résultats afin de procéder à l'élection des membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10 h 15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

À Meursault, le 23 juillet 2021

| | |
|---|--|
| La présidente de séance Maggy SURACE | La secrétaire de séance Marine ARNOULD |
|  |  |